

# Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale des Pays de Laval et de Loiron

## Ateliers thématiques – 3<sup>ème</sup> session PADD

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER  
"ENVIRONNEMENT"  
10 septembre 2012 – Maison de Pays - Loiron



DATE ET HEURE : 10 septembre 2012 à 16 H 00.

ELU REFERENT : Jean-Paul SCHOEMANN

Animation de l'atelier : EVEN CONSEIL – Mélanie CHOLET et Morgane GUERRIER

ETAIENT PRESENTS :

|                     |                                     |
|---------------------|-------------------------------------|
| Michel ALSON        | SIAEP Saint-Jean-sur-Mayenne        |
| Thierry BAILLEUX    | CM Mairie de L'Huisserie            |
| B. BOYARD           | DDT 53                              |
| Christian BRIAND    | Vice-Président SM SCoT Laval Loiron |
| Sylvain CHESNEAU    | DDT 53                              |
| Arnaud CLEVEDE      | SM SCoT Laval Loiron                |
| Samuel FAIRIER      | CCI 53                              |
| Gilbert FAUCHARD    | SB Le Bourgneuf-la-Forêt            |
| Michel FORTUNE      | Maire du Bourgneuf-la-Forêt         |
| Laurence GAUBERT    | Laval Agglomération                 |
| Marcel GOHIER       | SMACEL                              |
| Joseph GUILBAUD     | Adjoint au Maire de L'Huisserie     |
| Evelyne HENRY       | Maire de Launay-Villiers            |
| Bernard LEGOT       | Mayenne Nature Environnement        |
| Annie LHERM         | APEVJ                               |
| An LUONG            | CA 53                               |
| Jacques MAIGNAN     | SB de la Jouanne                    |
| Didier MARQUET      | SB de la Jouanne                    |
| Alain MARSOLLIER    | Adjoint au Maire d'Argentré         |
| Louis MICHEL        | CA 53                               |
| Patrick MUR         | Mayenne Nature Environnement        |
| Jeanne PRIOUX       | SIAEP Port-Brillet                  |
| Fabienne RICOU      | CC Pays de Loiron                   |
| Gérard TESSIER      | ARS DT53                            |
| Isabelle THIERY     | Laval Agglomération                 |
| Jean-Paul SCHOEMANN | Vice-Président SM SCoT Laval Loiron |

ETAIENT EXCUSES :

|                     |                                |
|---------------------|--------------------------------|
| Marc BERNIER        | SAGE Mayenne                   |
| Jean-Louis DEULOFEU | SIAEP Loiron                   |
| Olivier GIRMA       | Laval Agglomération            |
| Marc LAMARE         | SG SM SCoT Laval Loiron        |
| Philippe RIDIGUEL   | Agence de l'eau Loire Bretagne |

---

La troisième session des ateliers thématiques du SCoT Laval Loiron fait suite à l'écriture d'une première version (provisoire) du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) après la validation des axes stratégiques pour une politique

d'aménagement du territoire à long terme. Pour l'atelier « environnement », il s'agit d'apporter des premiers éléments de réponse à ces questionnements :

- De quoi se compose le cadre de vie des Pays de Laval et de Loiron ?
- Quels sont les composantes agricoles et naturelles du territoire ?
- Comment préserver et valoriser ces éléments ?

→ La Trame Verte et Bleue

### **Introduction :**

Il est rappelé le contexte et le calendrier (les étapes) de l'élaboration du SCoT ainsi que la portée, le contenu et les objectifs du PADD. Élément pivot du SCoT, le PADD expose la vision politique et partagée à l'échelle du territoire, des communes et de leurs partenaires institutionnels du devenir du territoire. Il traduit les ambitions des élus en veillant à véhiculer l'intérêt commun tout en préservant les intérêts communaux. C'est :

- Un projet politique.
- Un projet prospectif.
- Un projet déclinable.
- Un projet cohérent.

Pour résumer, on peut simplifier de cette façon : le PADD répond à la question « que veut-on faire ? ». Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), quant à lui, devra répondre à la question « comment va-t-on faire ? ».

La stratégie de développement retenue repose sur une ambition volontariste qui fait suite à la validation d'un scénario de référence (deuxième session des ateliers thématiques). Cette ambition sous-entend une attractivité des Pays de Laval et de Loiron stimulée par une situation géographique privilégiée et un cadre de vie préservé. Pour traduire cette stratégie, trois volontés (axes) seront déclinées dans le PADD :

- La valorisation de l'attractivité et du rayonnement du territoire
  - Un territoire volontaire
- L'organisation multipolaire du territoire garantissant la complémentarité entre les espaces
  - Un territoire solidaire
- La préservation du cadre du vie et des qualités agro-naturelles du territoire
  - Un capital-nature valorisé

## Pourquoi la Trame Verte et Bleue ?

Il est rappelé le principe de la Trame Verte et Bleue qui répond à des problématiques d'ordre écologique, économique, du paysage et du cadre de vie et des risques.

Une méthodologie d'élaboration de la TVB est présentée, n'appelant pas de remarques de la part des participants. Elle se décline en six étapes :

- 1) Choix des sous-trames
- 2) Identification des réservoirs de biodiversités
- 3) Mise en évidence des corridors écologiques
- 4) Elaboration de la Trame Verte et Bleue
- 5) Croisement avec les éléments de fragmentation
- 6) Mise en évidence des zones de conflit

EVEN CONSEIL propose d'identifier cinq sous-trames :

- les milieux boisés,
- les milieux ouverts,
- les milieux bocagers,
- les milieux humides,
- les cours d'eau.

Une question est posée sur le fait de différencier les milieux bocagers et les milieux ouverts. Il est précisé que cette distinction repose sur l'accueil d'espèces différentes. Le milieu bocager correspond en réalité à la haie en elle-même et non au paysage de bocage qui comprend les haies et les parcelles. Cette précision souligne l'écart entre une approche écologique et une approche paysagère de la notion de bocage. Les milieux ouverts correspondent, quant à eux, aux milieux prairiaux et aux espaces herbacés.

Pour les haies bocagères, les données qui datent de 2008-2009 sont issues de la localisation faite par la Fédération Régionale des Chasseurs qui sont les seules disponibles et qui est l'outil référent dans l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Il apparaît cependant que cette localisation ne permet pas une approche par critères qualitatifs faute d'une démarche « terrain ». Cette limite relevée par la Chambre d'Agriculture sera indiquée dans les documents par une colonne « limite de la donnée ». D'autre part, la DDT propose la prise en compte des haies qui seront recrées en compensation de leur destruction lors de la construction de la LGV. A ce titre, EVEN CONSEIL précise que la TVB est en constante mutation et qu'il est donc préférable de se baser sur les données existantes et constatées sur le territoire. La TVB qui sera proposée

dans le SCoT Laval Loiron n'est donc pas figée et pourra ensuite évoluer pour prendre en compte les mesures compensatoires réalisées. Cet élément devra être mentionné dans le rapport TVB.

Pour l'identification des milieux humides, EVEN CONSEIL précise qu'il s'agit de milieux potentiels et ne correspondant pas uniquement aux zones humides telles que celles identifiées lors d'inventaires communaux. Les différents états d'avancement et de révision des documents d'urbanisme communaux ne permettent pas d'avoir des données homogènes à l'échelle du SCoT qui permettrait l'intégration de ces données plus précises.

Pour l'identification des réservoirs de biodiversité, il est proposé d'identifier les réservoirs principaux de biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2) et les réservoirs complémentaires de biodiversité (données experts locaux – espaces naturels connus, préservés, biodiversité riche).

Pour les réservoirs de biodiversité des milieux boisés, la question du devenir des espaces en lisière est posée. Les moyens du SCoT pour agir sur un risque de reboisement des milieux ouverts est faible puisqu'il ne peut agir en ce sens selon le Code de l'Urbanisme. Des recommandations pourront néanmoins être inscrites concernant l'attention à porter à ces espaces.

Afin d'illustrer la densité des haies bocagères, EVEN CONSEIL propose une cartographie devant permettre la mise en évidence de secteurs bocagers. Les données font état de 60,9 mètres linéaire par hectare. La classification présentée (8 classes) suscite des observations quant à une bonne lisibilité et une bonne interprétation. EVEN CONSEIL mettra à jour la cartographie en travaillant sur trois classes de densité. Enfin, l'ensemble des participants valide le fait de supprimer les réservoirs de biodiversité pour ce milieu et de conserver une recommandation générale sur le bocage et ainsi laisser à la commune la mise en œuvre d'une action en la matière.

Dans ce travail de mise en évidence des réservoirs de biodiversité, la Chambre d'Agriculture de la Mayenne signale que les terres cultivées participent également à la TVB. Il est important de les prendre en compte même si leur participation est moindre par rapport aux autres milieux. D'autre part, Mayenne Nature Environnement remarque que l'entrée « espèces » n'a pas été prise en compte. EVEN CONSEIL précise qu'il existe peu de données naturalistes disponibles sur le territoire. Le Syndicat Mixte prendra contact avec l'association pour discuter des données dont elle dispose.

Les éléments de fragmentation existant sont pris en compte dans les documents présentés par EVEN CONSEIL. Il est demandé au bureau d'études de veiller à ce que tous les grands projets à venir sur le territoire (LGV, THT, voies de contournement, ...) soit représentés sur les éléments cartographiques produits.

L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS VALIDE LES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE PRESENTES.